

United Nations



Economic Commission for Africa

Harmonisation des procédures douanières et échanges électroniques des données « C2C »

Casablanca Décembre 2015

Plan

- ❑ Introduction
- ❑ Contraintes aux échanges C2C
- ❑ Avantages des échanges C2C
- ❑ Les statistiques miroirs
- ❑ Situation dans les pays du Maghreb Arabe
 - Méthodologie
 - Statistiques des échanges intra UMA
- ❑ Cadre juridique des pays de l'UMA
- ❑ Cadre technique dans les pays de l'UMA
- ❑ Analyse des risques
- ❑ Indicateurs de performances

- La mondialisation, le développement des moyens de communications et de transport, l'évolution très rapide des technologies de l'information et des télécommunications, ont raccourci les distances et ont rendu le monde comme un seul village.
- les flux commerciaux se heurtent à un grand obstacle en franchissant les frontières à savoir le contrôle des douanes.
- Les différentes administrations des douanes sont confrontées à de nouveaux défis suite à l'accélération du rythme des échanges internationaux.

La douane est appelée à résoudre la difficile équation:

Assurer la fluidité des échanges commerciaux

/

Maintenir l'efficacité des contrôles.

Introduction

3/3

- Les différentes études et recherches, menées par les organisations internationales telles que les Nations Unis, l'OMC et plus particulièrement par l'OMD ont montré que **l'anticipation des contrôles douaniers** est le meilleur moyen pour surmonter les nouveaux défis.
- Toutefois l'anticipation des contrôles n'est possible et efficace que si les douanes **disposeraient au préalable des informations** nécessaires.
- **L'échange des données électronique** constituerait une solution idéale pour atteindre ces objectifs.

Contraintes aux échanges C2C

Contraintes aux échanges C2C (1/2)

❑ Obstacles juridiques

- Absence de textes juridiques
- Ambiguïté des textes (ne cite pas clairement les données douaniers)

❑ Obstacles techniques

- Opérations de dédouanement ne sont pas informatisées
- Opérations de dédouanement sont partiellement informatisées.
- Absence d'infrastructures pour la transmission des données
- Absence de plateforme d'échange électronique de données.

Contraintes aux échanges C2C (2/2)

❑ Hésitation et Réticence des administrations douanières:

- Méfiance
- Manque de volonté
- Confidentialité des informations

L'échange électronique des données

Douane / Douane

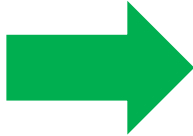
est un pari

Gagnant / Gagnant

Avantages des échanges C2C

Avantages des échanges C2C (1/4)

- **Anticipation** des données

 facilitation
gain de temps et d'argents

- **Fiabilités** des données

 meilleurs contrôles

Avantages des échanges C2C (2/4)

□ L'anticipation

- L'échange électronique des données C2C devrait permettre l'anticipation des formalités de dédouanement et l'accélération de la délivrance de la main levée
- En Tunisie le § 2 de l'article 100 du CD accorde la possibilité du dépôt des déclarations en détail avant l'arrivée des marchandises.

Avantages des échanges C2C (3/4)

□ La sélectivité

- Les douanes modernes utilisent les techniques de gestion des risques pour le contrôle douanier des marchandises.
- La performance des systèmes automatique de sélectivité est tributaire de la fiabilité des informations utilisées.
- Les données reçues suite aux échanges C 2 C constituent des éléments crédibles pour l'analyse des risques.

Avantages des échanges C2C (4/4)

□ Efficacité des contrôles

▪ Le contrôle immédiat:

Permet l'orientation du ciblage et l'optimisation du choix des expéditions à soumettre à la visite effective de la douane avant enlèvement.

▪ Le contrôle à postériori:

L'échange électronique des données C2C est un excellent instrument pour les différents services de lutte contre la fraude, et aidera les travaux de contrôle à postériori.

Les statistiques miroirs

Les statistiques miroirs (1/2)

- Plusieurs études et recherche utilisent les statistiques miroirs pour estimer le volume des marchandises qui ont échappé aux contrôles des douanes.
- Cette technique consiste à comparer, à partir des statistiques internationaux du commerce extérieur, le montant des exportations d'un produit donné d'un pays A vers un pays B par rapport aux importations du même produit enregistrées dans ce dernier pays B en provenance du pays A .

Les statistiques miroirs (2/2)

- Selon une étude récente réalisée en Tunisie par la Banque mondiale « Réseaux politiques et fraude douanière, données tirées de l'expérience tunisienne » (Rijkers& all 2015), les marchandises déclarées exportées vers la Tunisie ne sont pas nécessairement déclarées à l'importation en Tunisie, ou sont déclarées avec des valeurs ou des quantités minorées.
- les écarts constatés sont des indicateurs important pour déterminer les fausses déclarations et récupérer les droits et taxes éludés

Etude de la situation dans les pays du Maghreb Arabe

« U M A »

UMA et échange des données C2C

- l'UMA a fixé parmi ses objectifs la création d'une union douanière, mais peu de pas ont été franchis pour cela.
- L'échange des données électroniques entre les douanes de l'UMA pourrait contribuer au rapprochement des administrations douanières de la région et à la l'édification de cette union douanière.
- L'étude engagée par l'ECA cherche à aider les douanes des pays du Maghreb à mettre en place une plateforme permettant l'échange des données électroniques C2C.

UMA et échange des données C2C (1/6)

Méthodologie :

Dégager **les gaps juridiques et techniques** s'opposant aux échanges électroniques des données douane / douane, et ce à partir :

- **Un questionnaire** a été adressé aux administrations douanières du **Maroc**, de l'**Algérie**, de la **Tunisie**, de la **Lybie** et de la **Mauritanie**,
- **Une recherche documentaire** aussi bien par les moyens traditionnels que par le web,
- **Une études des données statistiques** obtenues du site Trade Map « The International Trade Centre (ITC) »

Statistiques des échanges intra UMA

2014

Million de Dollars Américains

		Tunisie	Algérie	Maroc	Libye	Mauritanie
Tunisie	EXPORT	0	486	192	868	31
	IMPORT	0	1 185	95	409	1
Algérie	EXPORT	1 576	0	1 227	36	242
	IMPORT	517	0	217	3	0.6
Maroc	EXPORT	96	210	0	36	172
	IMPORT	205	1 332	0	22	0.8
Libye	EXPORT	/	/	/	/	/
	IMPORT	385	25	22	0	0.5
Mauritanie	EXPORT	1	0.6	0.9	0.14	0
	IMPORT	22	9	87	0.5	0

source Trade Map CCI

Cadre juridique des pays de l'UMA

Conventions Internationales:

- Le Maroc : membre de l'OMD, OMC , TIR, convention de Kyoto révisée, convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières.
- La Tunisie: membre de l'OMD, OMC , TIR.
- Mauritanie: membre de l'OMD, OMC
- Algérie:
- Lybie:

Législations nationales

✓ Les codes des douanes :

- **Tunisie** : loi n° 2008/34 du 2 juin 2008
- **Maroc** : loi n° 1-77-339 du 9/10/ 1977
- **Algérie**:
- **Mauritanie**: loi 66145 du 21/07/1966
- **Lybie**:

Législations nationales

- ✓ **Lois spécifiques aux échanges électroniques des données**
 - **Maroc** : loi n° 53-05 relative à l'échange électronique de données juridiques
 - **Tunisie** : loi n° 2000-83 du 9 août 2000, relative aux échanges et au commerce électroniques
 - **Mauritanie**: pas de lois sur les échanges électroniques des données
 - **Algérie**: pas de lois sur les échanges électroniques des données
 - **Lybie**: /

Cadre technique des pays de l'UMA

❑ Maroc:

- Informatisation **totale** des procédures,
- Application informatique de dédouanement : **BADR**,
- Système d'exploitation : **Ouvert**,
- SGBD : **Oracle via web**,
- Normes : EDI, web server et XML,
- Dématérialisation : déclaration douanière, manifeste, avis d'arrivée ,titre de commerce extérieur, titre de transport.

□ Algérie :

- Informatisation **partielle** des procédures
- Application informatique de dédouanement : **SIGAD**
- Système d'exploitation : **Non Ouvert**
- SGBD : **Informix - Linux**
- Informatisation partielle: manifeste, avis d'arrivée, titre de commerce, titre de transport.
- Dématérialisation partielle: déclaration douanière,

☐ Tunisie :

- Informatisation **totale** des procédures
- Application informatique de dédouanement : **SINDA**
- Système d'exploitation : **Ouvert**
- SGBD : **Oracle**
- Normes : EDI, et XML
- Dématérialisation : déclaration douanière, manifeste, avis d'arrivée, titre de commerce, titre de transport

❑ **Mauritanie :**

- Informatisation **totale** des procédures
- Application informatique de dédouanement **SYDONIA++**
- Système d'exploitation : **ouvert**
- SGBD : **ORACLE**
- Normes : XML, LST
- Dématérialisation : déclaration douanière, manifeste, connaissance, autorisation d'importation

□ Libye :

- Informatisation ----- des procédures
- Application informatique de dédouanement : -----
- Système d'exploitation : -----
- SGBD : -----
- Informatisation partielle: -----
- Dématérialisation partielle: -----

Analyse des risques

Analyse des risques :

- ❑ **Tunisie** : Analyse automatique des risques lors du dédouanement à travers un module informatisé intégré dans l'application SINDA
- ❑ **Maroc** : utilise le « moteur de règles à système de gestion des règles (BRMS Business Rules Management Systems) »
- ❑ **Algérie** :
- ❑ **Mauritanie**:
- ❑ **Libye** :

Indicateurs de Performances du Commerce Transfrontalier des pays de l'UMA

Indicateurs de Performances du Commerce Transfrontalier selon Doing Business 2016

Pays	Rang	Délai à l'exportation: (en heure)	Délai à l'importation: (en heure)
OCDE		15	9
Tunisie	91	50	80
Maroc	102	76	152
Libye	107	72	79
Mauritanie	160	72	84
Algérie	176	118	327

Conclusion

- ✓ La région de l'UMA dispose d'un potentiel humain et technique très important capable de réussir les échanges électronique des données entre les administrations douanières dans un délai très court.
- ✓ En plus de la volonté politique nécessaire à l'accélération de l'intégration régionale de l'UMA, la motivation des administrations douanières est primordiale pour la réussite du projet des échanges électronique des données.
- ✓ Si le non Maghreb coute aux pays entre 2 ou 3 points de croissance, je dirais que les échanges électroniques des données entre douanes ferait gagner 2 ou 3 jours dans les délais de dédouanement.

United Nations



Economic Commission for Africa

**MERCI
POUR VOTRE ATTENTION**

Décembre 2015